

Étant donné la pertinence et l'importance primordiale de cette question en ce qui concerne le coût de la vie du consommateur canadien, il est essentiel qu'elle soit discutée et signalée au gouvernement. A vrai dire, nous devrions établir quelles mesures le gouvernement fédéral entend prendre à cet égard.

Il est possible que le gouvernement fédéral n'ait pas présentement le pouvoir de réglementer les prix lorsque des abus sont constatés, et je ne suis pas sûr qu'il soit absolument nécessaire ou souhaitable que le gouvernement détienne ce pouvoir.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), le chef de notre parti, a proposé que le gouvernement institue une commission de révision des prix, qui aurait pour fonctions d'examiner la hausse des prix de n'importe quelle marchandise, et pourrait examiner les livres, les comptes de profits et pertes, les éléments de la comptabilité du prix de revient et autres documents pertinents, pour établir si oui ou non la hausse des frais aux chapitres des salaires, des matières premières et des frais généraux justifie une telle augmentation. On nous explique depuis quelques jours pourquoi cela ne peut se faire. Pourtant Terre-Neuve, la plus nouvelle province du Canada l'a fait et il s'agit dit-on, de l'une de nos régions sous-développées. Les autorités de cette province ont estimé que c'était une mesure utile et prévoyante. Elles ne disent pas que cela ne peut se faire ou que le gouvernement n'a pas les pouvoirs voulus.

J'aimerais lire le mandat proposé de cette commission, rapporté dans le *Financial Post* du 19 mars. Selon l'article, le mandat est le suivant:

La Commission aura carte blanche pour faire une étude approfondie et indépendante des prix et des bénéfices, pour la vente en gros et au détail, de tous les facteurs et éléments des prix, y compris les frais de transport, marchandises, le camionnage, le coût de la main-d'œuvre, les frais généraux, le bénéfice du grossiste et du détaillant.

Presque chaque jour depuis le début de la session, la Chambre a entendu parler de la nécessité d'une orientation imprimée par le gouvernement fédéral. Pourtant, ce sont très souvent les provinces qui ont agi et le gouvernement fédéral qui s'est dérobé. Si nous voulons que le pays soit gouverné, le gouvernement fédéral doit reconnaître que les provinces sont prêtes et le gouvernement fédéral, consentant.

Les réponses données par le gouvernement sur la hausse du coût de la vie a été complètement insatisfaisant. Pourquoi le gouvernement craint-il d'instituer une commis-

sion de révision des prix comme celle que nous avons proposée? Le gouvernement pense-t-il que la connaissance de notre économie est un vin trop capiteux pour eux et pour le peuple canadien? Le premier ministre de Terre-Neuve n'est pas de cet avis, ni le peuple de cette province. Le gouvernement fédéral semble refuser systématiquement des renseignements aux provinces. Le gouvernement a hésité à agir même pour amener—chose pourtant mineure—les fabricants à indiquer le contenu de leurs produits.

• (10.20 p.m.)

Je ne pense pas que le gouvernement puisse prétendre qu'il n'a pas le pouvoir d'agir à cet égard. Nous ne lui demandons même pas d'appliquer des mesures. Nous lui demandons de faire son apport du côté de la publicité. Il est intéressant de constater que toute cette enquête a eu lieu à Terre-Neuve parce qu'une maîtresse de maison s'est mise en colère et a décidé de faire le piquet devant un supermarché. Je dis au gouvernement du Canada qu'il n'a pas besoin d'un règlement. Tout ce qu'il lui faut faire, c'est de renseigner les ménagères canadiennes et elles s'occuperont du reste.

Il est important, je crois, que les ménagères sachent qui elles doivent blâmer et qui est coupable de la hausse du coût de la vie. J'ai tout à fait confiance que la ménagère canadienne, active et vigilante pour son foyer et sa famille, surveillera, se renseignera et apportera sa contribution dans le règlement d'une telle situation, ce qui épargnera au gouvernement une foule d'ennuis. C'est bien peu de choses que nous demandons.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais le temps réservé à son discours est maintenant expiré.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, c'est avec le plus vif intérêt que j'ai écouté le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman), non seulement parce que je parle maintenant à titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais parce que je suis moi-même maîtresse de maison.

La question du député découlait d'une nouvelle parue dans le *Financial Post* de cette semaine, selon laquelle le gouvernement de Terre-Neuve aurait institué une Commission royale d'enquête sur le prix des aliments et des médicaments. Relativement à cette ques-